



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 20 juillet 2026

**Première détection 2026 du scarabée japonais (*Popillia japonica*)
en région Grand-Est**

Dans le cadre de la surveillance officielle réalisée chaque année par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Grand Est, des pièges visant à détecter la présence du scarabée japonais, *Popillia japonica*, ont été mis en place début juin 2026. Le 26 juin, un premier spécimen d'insecte a été capturé dans un piège situé sur la commune de Strasbourg. Cette première capture a été suivie, quelques jours plus tard, de celle d'un second individu dans le même secteur.

Les conditions dans lesquelles ces insectes ont été capturés laissent supposer qu'il s'agit d'individus « auto-stoppeurs » qui se seraient déplacés via le transport humain (camion, voiture).

La campagne de surveillance 2025 avait été marquée par la détection du scarabée japonais pour la première fois sur le territoire national, dans le Grand Est, dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin avec l'interception de 5 individus isolés, dans des contextes distincts.

Le scarabée japonais est susceptible de s'attaquer à plus de 300 plantes hôtes et d'y occasionner des dégâts importants, notamment sur la vigne, le maïs, les arbres fruitiers, ainsi que de nombreuses autres cultures. Les larves, quant à elles, s'attaquent aux gazons, en particulier ceux des terrains de sport. Ce petit coléoptère est classé comme organisme de quarantaine prioritaire au titre de la réglementation européenne, avec une obligation de surveillance et de lutte, en raison de sa nuisibilité importante. L'insecte est présent en Italie depuis 2014 et en Suisse depuis 2017.

Un renforcement du piégeage a été immédiatement mis en place, et des prospections intensives sont menées par les agents de la DRAAF afin de détecter l'éventuelle présence d'autres individus et ainsi confirmer qu'il s'agit bien d'individus isolés.

Cette surveillance repose également sur la vigilance de chacun. Ainsi, **toute personne pensant reconnaître un scarabée japonais doit le signaler** à l'adresse suivante, en indiquant en sujet "signalement Popillia", si possible avec des photos : santedesvegetaux.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr (service régional de l'alimentation/DRAAF Grand Est).

Des **affiches et dépliants** sont accessibles sur le site Internet de la DRAAF Grand Est pour faciliter la **reconnaissance** de ce coléoptère.

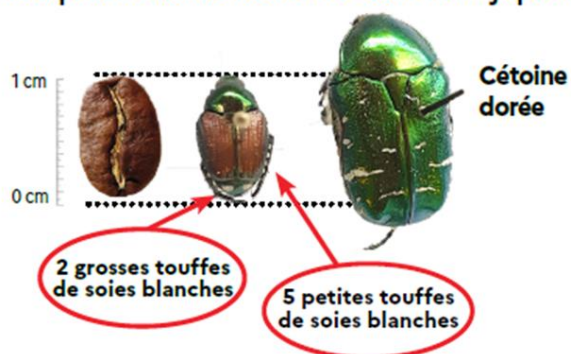
Des informations complémentaires sont également accessibles :

- sur le site de la DRAAF : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/scarabee-japonais-popillia-japonica-a2634.html>
- sur le site du Ministère chargé de l'Agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/le-scarabee-japonais-une-menace-pour-les-plantes>

Photo d'un scarabée japonais :



Caractéristiques et taille réelle du scarabée japonais



Contact presse

Préfecture de la région Grand Est
Hélène Reichhart – Responsable de Communication
✉ communication-pref@grand-est.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
✉ sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est
Tél : 03 88 21 67 68
www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

[f @PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

[X @Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

[in @Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)